

POUR UNE ANALYSE DISCURSIVE ET ARGUMENTATIVE DE LA POLEMIQUE¹

Ruth Amossy

Université de Tel-Aviv

Introduction

Combiner les pratiques issues de l'analyse du discours et de l'argumentation rhétorique² permet de répondre aux questions que la polémique ne manque pas de soulever: quelle est la nature du discours polémique, qu'est-ce qui le singularise? Mais aussi: comment la polémique, dans sa véhémence, s'inscrit-elle dans le cadre du débat public, dans quelle mesure dévie-t-elle de ses normes déclarées, quels sont ses objectifs et ses enjeux? En bref, il s'agit de définir la polémique comme phénomène verbal, de voir comment elle fonctionne, et de vérifier quels rôles elle est appelée à jouer dans l'espace public contemporain.

Ces questions se posent sur le fond de ce qui peut apparaître comme une énigme. En effet, on a affaire à un mode de discours qui est sans cesse dénigré pour ses excès (sa violence, sa passion, sa tendance aux extrêmes). Et pourtant, il continue à s'imposer, voire à se fortifier et à fructifier. Tout le monde semble s'accorder à déprécier la polémique; elle est même souvent exclue des limites du débat démocratique³ qui, de l'avis de tous, doit être rationnel, mesuré et en quête d'accord. En même temps, les médias ne cessent de pointer de nouvelles polémiques sur les sujets de société les plus divers, si bien qu'il apparaît que le blâme déversé n'empêche en rien la propagation du phénomène. Certes, chacun se défend de polémiquer, et accuse les autres de le faire. Il n'est resté pas moins que les polémistes ne cessent de se faire entendre sur tous les problèmes de société – le mariage pour tous, l'immigration, les mesures économiques du gouvernement Hollande, et bien des sujets moins centraux qui font l'objet de dissensions plus ou moins fortes. La condamnation qui frappe le traitement polémique de ces sujets ne semble guère l'affecter.

¹ Faisant suite à une recherche globale sur le discours polémique dans la sphère démocratique effectuée dans le cadre de la Fondation Israélienne des Sciences (ISF, projet 734/08), ce travail a été effectué dans le cadre d'un projet de recherche de la Israel Science Foundation sur "La délégitimation d'Israël": les usages politiques et rhétoriques d'une formule en France (projet 186/12, sous la responsabilité de Ruth Amossy et Denis Charbit).

² Sur ce sujet, on consultera Amossy 2012 (2000) et Amossy 2012.

³ "Ses détracteurs lui reprochent essentiellement de recourir à des formes de violence incompatibles avec le bon fonctionnement de la vie sociale [...] et de priver l'auditoire de sa liberté de penser": c'est une "dégradation des échanges" (KOREN, 2003: 71)

Cette constatation appelle à examiner de plus près la polémique publique, pour mieux en comprendre la nature, mais aussi pour en saisir les fonctions sociales et politiques. Car si un phénomène verbal subsiste au long des ans malgré les innombrables critiques qu'il s'attire, c'est donc qu'il remplit certaines fonctions, pas toujours apparentes, mais non moins nécessaires. Plutôt que de se joindre au chœur des blâmes vertueux, il faut tenter de dégager ces fonctions. Dans cette perspective, il s'agit de lier la question de la forme discursive et de la fonction sociale dans une même interrogation: comment la façon dont le discours polémique se construit dans la société contemporaine permet-il de mieux saisir le ou les rôle(s) qu'il y joue? Tel était l'enjeu du livre paru en 2014, *Apologie de la polémique*, qui entreprend de poursuivre et de systématiser les travaux féconds menés sur la polémique jusqu'alors.⁴

C'est à ce point de jonction que l'on peut voir en quoi l'analyse du discours et l'argumentation rhétorique se combinent et se complètent pour explorer à la fois le fonctionnement verbal du discours polémique, et ses fonctions socio-discursives. Dans toutes deux, nous sommes dans le domaine du discours, à savoir de l'usage que des sujets parlants font de la langue en contexte. C'est précisément cet usage qu'il s'agit de décrire pour en comprendre les mécanismes internes. En d'autres termes, l'analyste du discours comme le rhétoricien cherche à dégager les règles qui modèlent l'échange de la parole dans des cadres régulés, et à offrir les instruments qui permettent de rendre compte d'un corpus particulier. Il peut s'agir de conversations privées, de discours politique ou juridique, d'échanges professionnels, de communication par internet,... Chacun de ces types ou de ces genres de discours possède ses cadres et ses modalités propres. Il est vrai que lorsque l'on confronte l'approche de l'analyste du discours et du rhétoricien, on constate que le premier privilégie les contraintes auxquelles est soumise la parole individuelle: il souligne le fait qu'elle est nécessairement prise dans un système institutionnel, doxique et culturel qui la modèle en partie, même quand elle se croit libre et spontanée. Le rhétoricien, quant à lui, s'intéresse aux stratégies verbales qui permettent aux humains de manier le *logos*, qui est à la fois parole et raison, pour débattre de sujets controversés en cherchant à gagner l'adhésion de l'auditoire. Dans l'insistance mise sur l'entreprise de persuasion, il insiste plus sur l'agentivité du sujet parlant, son pouvoir à agir librement grâce à l'art du discours. Mais dans les deux cas, il s'agit bien d'échanger verbalement, et par là d'agir sur le monde environnant en agissant sur l'autre. Pour l'analyste du discours comme pour le rhétoricien, dire c'est faire. Ils s'interro-

⁴ Et en particulier, Angenot (2002), Garand (1998), Kerbrat-Orecchioni (1980), Kock (2009), Phillips (1996), pour ne citer que ceux-là.

gent tous deux sur la façon dont diverses pratiques discursives permettent de gérer les rapports humains et les affaires publiques. En l'occurrence, la question qui se pose est: comment ces derniers peuvent-ils être gérés par l'exercice d'une parole de la démesure que son étymologie (*polemos*) apparente à une guerre verbale?

Une rhétorique du dissensus: anatomie de la polémique

On partira ici de l'argumentation rhétorique, dans la mesure où elle procure le cadre de réflexion dans lequel la question de la polémique reçoit sa pleine signification. En effet, la rhétorique issue d'Aristote met l'accent sur la recherche du consensus. C'est même le principal objectif que s'assigne selon elle l'orateur: amener son auditoire à partager ses vues, afin de pouvoir prendre des décisions collectives menant à des actions concertées. Dans cette perspective, la recherche de l'accord est privilégiée. En l'absence d'une vérité scientifiquement démontrable qui n'existe pas dans les affaires humaines, il faut en effet que la majorité parvienne à s'accorder sur une réponse qui lui paraisse acceptable. On est là dans le domaine du raisonnable (Perelman 1979), qui diffère du rationnel comme démarche menant à une solution mathématiquement démontrable. Cela signifie qu'il faut choisir entre quelques options en sélectionnant celle qui semble la plus plausible et la plus apte à assurer le bien commun. Se situant dans la grande tradition aristotélicienne, Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 [1958]) parlent d'adhésion des esprits à une thèse présentée à leur assentiment. L'importance centrale conférée par la rhétorique à l'accord est typique de la pensée démocratique dans laquelle elle a vu le jour. Les dissensions persistantes sont censées troubler l'harmonie sociale et entraver le processus de prise de décision. D'où les condamnations nombreuses de la polémique, c'est-à-dire du heurt souvent brutal des opinions contradictoires qui approfondissent les différences au lieu de rechercher un consensus viable tourné vers l'action commune. Autant le débat est nécessaire, parce qu'il permet un libre échange d'opinions divergentes sur une même question qui doit mener en fin de compte à un accord de la majorité, autant la polémique apparaît comme superflue, voire nocive dans la mesure où elle semble axée sur le dissensus, et non sur la quête du consensus.

La polémique est-elle une dégradation malheureuse du débat public sur lequel se fonde la démocratie? C'est ce que semblent indiquer les définitions courantes du phénomène que l'on retrouve dans le métalangage dont la presse offre un échantillon significatif. A en croire Nadine Gelas (1980), Christian Plantin (2003) et Roselyne Koren (2003), qui ont analysé ce que les journaux disent de la polémique, elle y est définie comme une

parole de passion et de violence qui cherche le meurtre de l'adversaire, prive le public de sa liberté de pensée et dégrade les échanges. En bref, elle est coercitive, et stérile en ce qu'elle ne débouche pas sur une solution; elle ne participe pas de l'argumentation raisonnée en quête d'accord.

Cette définition rend-elle effectivement compte de la nature réelle du discours polémique? C'est une question à laquelle les sciences du langage peuvent nous aider à répondre: elles fournissent les instruments à l'aide desquels on peut examiner la nature du discours polémique à partir de corpus concrets. Par ailleurs, la polémique joue-t-elle sur la place publique le rôle funeste qu'on lui reproche de remplir? Une réévaluation de ses fonctions rhétoriques, mais aussi de la fonction même du dissensus en démocratie, s'impose pour mieux comprendre ce qui se joue dans la polémique. On est ici au cœur de l'argumentation rhétorique. On aurait tort cependant de séparer ces deux questions, et ces deux disciplines. En effet, la définition de la polémique verbale est aussi affaire de rhétorique: il s'agit de savoir si elle participe ou non de l'argumentation, et si oui, à quel titre et selon quelles modalités. La question des fonctions de la polémique en démocratie n'est pas étrangère à l'analyse du discours, qui examine le discours à la croisée du formel et du social, dans ses déterminations sociales, institutionnelles et politiques.

Reprenons donc la définition du discours polémique, que Catherine Kerbrat-Orecchioni avait entrepris dans un excellent article de 1980. C'est un discours fortement dialogique: il répond au mot de l'autre, même s'il choisit de ne pas le nommer. Mais c'est toujours pour le contrer – Angenot parle à juste titre d'anti-discours (1982). Pour mettre à mal le discours de l'autre, la polémique a recours à un ensemble de procédés discursifs et rhétoriques dont la négation, les jeux systématiques d'opposition, le marquage axiologique (évaluation en termes de Bien/Mal), la reformulation, le manie-ment orienté du discours rapporté, l'ironie, l'hyperbole, etc. Toutes les armes sont bonnes pour mener le combat. Cependant, Kerbrat-Orecchioni (1980) avance comme trait définitoire essentiel le discrédit jeté sur l'autre: la polémique qui vise le discours de l'autre est avant tout une parole disqualifiante. Qui plus est, souvent l'attaque ne vise pas seulement le discours de l'adversaire, mais s'en prend aussi à sa personne. On trouve alors un recours à l'argument *ad hominem*, qui est censé être un paralogisme, un argument fallacieux. Celui-ci ressort de la violence verbale dans la mesure où il met en cause le locuteur individuel en même temps et parfois plus encore, que ses déclarations.

Tous ces éléments ne suffisent pas, cependant, à saisir la spécificité du discours polémique. En effet, il se définit avant tout comme confrontation de thèses antagonistes. En tant que tel, il relève de l'argumentation – au

point, d'ailleurs, que Plantin (2003) a pu se demander en quoi il diffère d'une argumentation ordinaire puisque celle-ci consiste justement dans la confrontation des réponses opposées apportées à une même question – un débat né d'une divergence de vues sur un sujet d'intérêt public. On y trouve toujours un Proposant, un Opposant et un Tiers. Curieusement la polémique, qui est si souvent rejetée hors du royaume de l'argumentation, apparaît dans cette perspective comme une forme argumentative difficile à différencier des autres. Quelle est alors sa spécificité?

C'est tout d'abord la dichotomisation, que relève et met en évidence Marcelo Dascal dans sa théorie des controverses (1998). En effet, pour qu'il y ait polémique, il faut que les réponses antagonistes soient présentées comme deux options antithétiques qui s'excluent mutuellement. Selon les termes de Dascal (2008, p. 34), c'est "radicaliser une polarité en accentuant l'incompatibilité des pôles et l'inexistence d'alternatives intermédiaires, soulignant le caractère évident de la dichotomie aussi bien que le pôle qui doit recevoir la préférence". En bref: c'est blanc ou noir, et le polémiste insiste sur le bon choix à faire en la circonstance. C'est cette mise en opposition radicale qui différencie la polémique du débat contradictoire où les options divergentes sont mises à l'épreuve de la discussion.

Or, la dichotomisation a un effet socio-discursif. Elle entraîne une polarisation – non comme opération quasi-logique, mais comme regroupement en deux camps antagonistes qui développent une hostilité mutuelle l'un envers l'autre. La polarisation pose un "nous" face à un "ils". Elle a été bien étudiée par la rhétorique des mouvements sociaux (ORKIBI, 2008). Ainsi King et Anderson (1971, p. 244)) la définissent comme "un processus à travers lequel un public extrêmement diversifié fusionne dans deux [...] groupes fortement contrastés et mutuellement exclusifs partageant une grande solidarité envers [certaines] valeurs" estimées fondamentales. C'est dire que la polarisation a des enjeux identitaires. Il s'agit de se rallier à un groupe constitutif d'une identité, ou susceptible de la renforcer. Plus l'adhésion à une thèse donnée est constitutive d'une identité partagée, plus l'individu aura tendance à s'y tenir: c'est en effet la façon dont il se perçoit lui-même, la manière dont les autres le perçoivent et la mesure dans laquelle il participe fortement d'une communauté, qui sont en jeu. On est alors dans une logique de division sociale, de défense identitaire et de combat pour le triomphe des valeurs et options de son groupe.

Reprenons les éléments définitoires rassemblés. Discours dialogique qui se présente sous forme d'anti-discours, la polémique se caractérise par la dichotomisation, la polarisation, et le discrédit jeté sur la thèse ou la personne de l'autre. Elle peut (mais ne doit pas) s'accompagner de passion. L'hostilité entre groupes antagonistes s'y prête, mais le traitement émo-

tionnel n'est pas obligé, et en tout cas, il n'est en aucun cas suffisant pour définir la polémique comme telle. Il en va de même pour la violence verbale. La confrontation de positions antagoniste en appelle souvent – mais pas nécessairement – à la violence verbale. Il est des cadres institutionnels où cette violence n'est pas de mise et où la polémique s'en passe, il est des stratégies fortement polémiques qui évitent d'utiliser de violence verbale surtout dans ses formes insultantes.

Quoi qu'il en soit, il convient de revenir à l'issue de ce parcours sur le fait que la polémique, loin de se situer en-dehors du domaine de l'argumentation, en fait intimement partie. On peut dire que l'argumentation est un continuum, au centre duquel se trouve le débat raisonné sur deux thèses divergentes, et aux deux extrémités duquel on a – d'un côté, le discours qui passe sous silence l'option qu'il attaque pour se concentrer sur celle qu'il veut faire valoir, et de l'autre côté, le choc des positions antagonistes. La polémique (je l'utilise ici au sens générique, comme on dit le politique) se situe à l'un des pôles de ce continuum. En tant que tel, il représente une modalité argumentative à part entière. Que la dichotomisation et la polarisation ne favorisent guère la quête d'un accord n'y change rien. J'irais même plus loin. Le fait que la polémique soit une modalité argumentative appelle bien plutôt à repenser la nature de la rhétorique et la centralité donnée à la persuasion. Et si l'argumentation rhétorique n'était pas seulement vouée à persuader? Et si l'accord n'était pas le seul but de la discussion démocratique – si le dissensus avait lui aussi des vertus et des fonctions dans l'espace démocratique?

Analyse d'une polémique médiatique: BHL et Joffrin sur la "délégitimation d'Israël"

Je voudrais reprendre ces questions à partir d'exemples concrets. Je vais examiner ici le cas de l'échange polémique qui s'est déroulé dans le journal *Libération* autour des interventions de Bernard-Henri Levy (BHL), intellectuel français réputé, sur l'épisode de la flottille turque arraisonnée par Israël le 29 mai 2010. On sait que BHL est un philosophe et personnage médiatique très engagé dans diverses causes politiques (il est intervenu sur le conflit en Bosnie et en Afghanistan, entre autres), et aussi très controversé à la fois pour son œuvre et son activisme politique.

Rappelons rapidement l'épisode sur lequel BHL intervient. Il s'agit de l'abordage par la marine israélienne d'un navire, le Mavi Marmara, faisant partie d'une flottille turque pro-palestinienne cherchant à briser le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza, gouvernée par le Hamas, une organisation définie comme terroriste, pour empêcher le passage d'armes

et de matériaux servant à fabriquer des armes. La flottille dite Free Gaza transportait de l'aide humanitaire et des matériaux de construction, et avait refusé de faire passer sa cargaison (comme proposé) par le port d'Ashdod. Les soldats ont été attaqués lors de l'arraisonnement d'un des navires, le Mavi Marmara, et ont riposté; l'incident a fait 9 morts et 28 blessés et a causé un tollé dans les médias internationaux. La commission d'enquête Palmer de l'ONU du 2 septembre 2011, a estimé légal le blocus maritime sur Gaza justifiant ainsi l'interception de la flottille comme usage de la force "à des fins de légitime défense", dès lors que les militaires "ont été accueillis par une résistance organisée et violente d'un groupe de passagers"; néanmoins, la procédure israélienne d'arraisonnement du navire a été estimée "excessive et déraisonnable", et le nombre de victimes considéré "inacceptable".

BHL écrit immédiatement dans la revue qu'il dirige, *La règle du jeu*, un article intitulé "L'autisme n'est pas une politique" (31.5.2014) où il critique et déplore l'arraisonnement du navire et ses conséquences. Les articles traitant de l'épisode se multiplient dans la presse, et *Libération* titre le 1^{er} juin 2010:

Figure 1 – *Libération* titre le 1^{er} juin 2010



Le 5 juin, paraissait dans *Libé* un éditorial de Laurent Joffrin, le rédacteur en chef du journal, intitulé “Indignation”, où il traitait le blocus de “total et impitoyable”, déclarant:

L'opération israélienne était dénuée de tout fondement légal; elle prolongeait un blocus qui frappe cruellement la population civile de Gaza. Ainsi l'indignation provoquée par la mort de neuf personnes est loin de renvoyer seulement à l'hostilité de principe à Israël qui anime une partie du monde. Elle est sincère [...]

BHL, actionnaire de *Libération*, publie alors le 7 juin un long article sur les pages du journal intitulé: “Pourquoi je défends Israël”. Il s'élève contre ce qu'il appelle la “désinformation” – un terme qu'il répète, en une anaphore frappante, au début de chaque paragraphe et parfois en début de phrase. Il attaque *Libération* qui a mis à la Une un article intitulé “Israël état pirate”, et Joffrin qui a parlé de “blocus total et impitoyable”. Dans le même numéro, Joffrin publie un article “Pour répondre à BHL” où il rejette les condamnations de son opposant et justifie sa propre position.

Je vais me concentrer ici plus particulièrement sur la polémique qui se déroule autour de la notion de “délégitimation d'Israël” avancée par BHL pour accuser les détracteurs d'Israël. Soit donc le passage suivant:

Désinformation: le silence, en France comme ailleurs, sur l'incroyable attitude du Hamas qui, maintenant que la cargaison de la flottille a rempli son office symbolique, maintenant qu'elle a permis de prendre l'Etat juif en défaut et de relancer comme jamais la mécanique de sa diabolisation (dans *Libération* encore, ce titre terrible et qui, si les mots veulent encore dire quelque chose, ne peut qu'aller dans le sens de la *délégitimation de l'Etat hébreu: “Israël, Etat pirate”*), maintenant, en d'autres termes, que ce sont les Israéliens qui, inspection faite, entendent acheminer l'aide vers ses destinataires supposés – le silence qui se fait donc, alors, sur l'attitude d'un Hamas bloquant la dite aide au check point de Kerem Shalom et l'y laissant doucement pourrir: au diable les marchandises passées entre les mains des douaniers juifs ! à la poubelle les “jouets” qui ont fait pleurer les bonnes âmes européennes mais qui ont été rendus impurs par les trop longues heures passées dans le port israélien de Ashdod ! les enfants gazaouis n'ayant jamais rien été d'autre, pour le gang d'islamistes qui a pris le pouvoir par la force il y a trois ans, que des boucliers humains, de la chair à canon ou des vignettes médiatiques, leurs jeux ou leurs désirs sont la dernière chose dont on ait, là-bas, le souci – mais

qui le dit? qui s'en indigne? qui se risque à expliquer que s'il y a, à Gaza, un preneur d'otage, un profiteuse sans scrupule et froid de la souffrance des gens et, en particulier, des enfants, bref, un pirate, ce n'est pas Israël mais le Hamas? (je souligne)

Le texte est clairement dialogique: il reprend le gros des commentaires médiatiques, et plus particulièrement ceux de *Libération*, sous le terme de "désinformation" qui ne pointe pas simplement des erreurs de faits, mais dénonce des présentations délibérément et complaisamment faussées, tronquées et trompeuses. BHL reprend plus précisément les attaques lancées contre Israël et s'empare de termes clés: une citation entre guillemets du titre "Israël Etat pirate" accompagné de commentaires axiologiques: "ce titre terrible"; l'utilisation de la qualification de pirate dans "bref, un pirate, ce n'est pas Israël mais le Hamas?". Le même procédé de rétorsion est effectué dans le rappel du terme indignation, l'intitulé de Joffrin, cette fois en relation avec les agissements du "Hamas": "Qui s'en indigne?". Ces attaques sont adressées aussi bien à l'Opposant choisi comme cible, qu'au tiers, au lectorat qui est censé reconnaître le bien-fondé de la position de BHL.

Il discrédite l'opposant: Il s'agit clairement d'une accusation formulée en termes virulents qui s'en prend à l'éthique des commentateurs et des médias, comme le montrent les axiologiques négatifs et l'hyperbole de l'énoncé qui mentionne un "flot d'hypocrisie, de mauvaise foi et, à la fin des fins, de désinformation". Bien que personne ne soit visé personnellement, puisqu'il s'agit d'un phénomène généralisé, un Opposant se dessine sous la figure des faiseurs d'opinion pour lesquels toute occasion est bonne pour dénigrer Israël: "Le flot [...] de désinformation" [...] "semblait n'attendre que ce prétexte pour, comme chaque fois que l'Etat juif commet une erreur et trébuche, s'engouffrer dans la brèche et déferler dans les médias du monde entier". BHL désigne donc un adversaire malveillant dont les attaques sont répétées et quasi obsessionnelles (chaque fois que...), ne reposent pas sur des raisons solides mais des "prétextes", et agit de façon excessive et disproportionnée ("déferler dans les médias du monde entier"). Dans ce scénario, Israël est sans doute fautif, mais néanmoins victime d'une hostilité systématique, excessive et injustifiée.

On se trouve bien devant un discours polémique: il dichotomise (la vérité sur Israël vs la désinformation), polarise (les adversaires acharnés d'Israël contre ses défenseurs) et discrédite l'adversaire, dans un style empreint de pathos (les propositions exclamatives qui traduisent l'émotion du locuteur, les appels à l'indignation et à la pitié pour les enfants transformés en chair à canon par le Hamas...).

La polémique tourne en partie autour de l'argument de la "délégitimation" et de la "diabolisation d'Israël", et je voudrais m'y attarder quelque peu. Selon BHL, l'opération de la flottille turque était un "piège tactique et médiatique tendu à Israël par les provocateurs de Free Gaza". "[...] elle a permis de prendre l'Etat juif en défaut et de relancer comme jamais la mécanique de sa diabolisation". Il s'agit de "relance", donc d'un phénomène préexistant qui comprend d'ores et déjà sa "mécanique", un ensemble d'opérations rôdées destinées à présenter Israël comme le parangon du Mal. Notons que le texte utilise en l'occurrence la périphrase "l'Etat juif" qui comporte un trait définitoire d'Israël: ainsi rapprochés, état "juif" et diabolisation activent une riche mémoire discursive renvoyant à un antisémitisme séculaire (les juifs, meurtriers du Christ, figure religieuse de Mal; les juifs comme boucs émissaires, cause du Mal à travers les âges, avec le sommet que constitue le nazisme). Le présupposé est que l'hostilité médiatique envers Israël est liée à cette haine des Juifs qui cherche toujours une occasion pour se manifester. Là encore, le polémiste attaque les détracteurs, qui sont des "provocateurs" travaillant à diaboliser leur cible, à en faire une entité avec laquelle il ne convient pas de dialoguer (on ne parle pas avec le Diable) et qu'il faut honnir et isoler.

Or, la qualification d'Etat pirate (un état qui est hors-la-loi et exerce une violence criminelle semblable à celle qu'exercent les pirates contre les navires pour dévaliser et massacrer) ne renvoie pas seulement à la diabolisation comme Mal religieux et moral. Elle amène aussi la formule de "délégitimation", cette fois de l'Etat hébreu, une autre périphrase où ce n'est plus la judéité dans son rapport à l'antisémitisme qui est mise en avant. Je parle de "formule" dans le sens que donne à ce terme Alice Krieg-Planque (2009): une expression figée largement diffusée, qui devient un passage obligé pour traiter d'un sujet donné, comprend des enjeux sociaux et politiques importants, et donne lieu à des interprétations diverses qui la rendent polémique. Et en effet, "délégitimation d'Israël" est devenue une formule dans le discours israélien comme dans celui des pro-Israéliens. Globalement, elle désigne et dénonce la tentative de priver l'Etat d'Israël de sa légitimité pour mieux le combattre dans une guerre de l'image, et parvenir à l'isoler pour en fin de compte l'éradiquer. Israël est métaphoriquement présenté comme Etat pirate parce qu'il a abordé un navire en mer. Or le pirate est par définition hors-la-loi, il ne peut se réclamer d'aucune légalité (dans ses actions de brigandage et de meurtre, il transgresse toutes les lois), et il n'a aucune légitimité (il ne s'appuie sur aucun droit naturel). Ainsi, BHL accuse ses adversaires de saper la légitimité d'un Etat, celle même qui lui confère son droit à l'existence et sa place dans le concert des nations. Il les accuse en plus de commettre une vio-

lence symbolique grave par rapport au seul Etat démocratique de la région, en apportant son soutien aux régimes dictatoriaux et aux groupes terroristes, mettant ainsi en danger les valeurs de l'Occident, et plus particulièrement celles de la gauche:

Confusion d'une époque où l'on combat les démocraties comme s'il s'agissait de dictatures ou d'Etats fascistes. C'est d'Israël qu'il est question dans ce tourbillon de haine et de folie – mais c'est aussi, que l'on y prenne garde, quelques-uns des acquis les plus précieux, à gauche notamment, du mouvement des idées depuis trente ans qui se voient mis en péril. A bon entendeur, salut.

Laurent Joffrin prend la peine de répondre dans le même numéro de *Libération*, pour rebondir sur ce que BHL écrit et engager avec lui un échange polémique où il tente de se donner l'avantage en tempérant les élans passionnels et la violence verbale. Il n'est plus question du mouvement d'indignation de l'éditorial qui titrait: Indignation. En un premier temps, Joffrin avoue que le blocus n'est pas total; mais il maintient le qualificatif "impitoyable". Il avance un argument d'autorité, qui est aussi un argument a fortiori: ceux qui partagent cet avis sont "ne sont pas forcément des ennemis d'Israël" – et de citer la Maison-Blanche, le journaliste israélien Gideon Levy, éditorialiste à Haaretz, quotidien israélien ("qui parle "d'un siège inefficace, illégal et contraire à la morale", ou encore le travailliste israélien Isaac Herzog (il faut "faciliter les conditions de la population et trouver des alternatives sécuritaires fiables au blocus"). Il revient ainsi à l'argument de son premier éditorial, que BHL avait balayé: "Ainsi l'indignation provoquée par la mort de neuf personnes est loin de renvoyer seulement à l'hostilité de principe à Israël qui anime une partie du monde. Elle est sincère et repose souvent sur un raisonnement qui prend en compte le légitime besoin de sécurité qui anime les Israéliens".

Cette contre-attaque n'est pas juste une défense de ses positions et de son journal, mais une remise en cause radicale de la démarche qui consiste à accuser d'antisémitisme tous ceux qui critiquent l'Etat d'Israël. Elle s'inscrit dans un espace polémique où l'Opposant accuse les pro-Israéliens de censurer toute critique politique en interprétant les blâmes proférés à l'égard du gouvernement israélien comme des préjugés discriminatoires. Si le propos de Joffrin fait mine de ramener le débat à de plus justes proportions, il ne faut pas oublier qu'il participe d'une bataille virulente dans l'espace public français (il suffit de citer les titres des ouvrages de Pascal Boniface, membre du PS et polémiste actif sur ce sujet, "Peut-on critiquer Israël", et La "France malade du conflit israélo-palestinien".) Cette dis-

cussion met sur le tapis la question très controversée de la distinction à établir entre critique politique légitime (on a le droit de critiquer des mesures politiques, des actions gouvernementales, des hommes politiques, etc.), et procédé de délégitimation – il n’a pas le droit de nier les droits de l’autre: son droit à agir librement, à se défendre et plus encore à exister.

A cette accusation de délégitimation, Joffrin entend bien réagir. Il reprend la distinction entre les “adversaires acharnés d’Israël, qui contestent non seulement sa politique, mais son existence même”, et “les censeurs du gouvernement Netanyahu, et notamment notre journal, qui a toujours défendu, non seulement l’existence d’Israël (ce qui est élémentaire) mais aussi son droit à la sécurité”. Il opère ce faisant une redistribution des rôles qui remet en cause le discrédit jeté sur son journal et lui-même par BHL – d’un côté, la détestation des juifs et le désir de détruire leur Etat, de l’autre, les amis qui exercent leur droit de critique. Cette redistribution l’oblige à adopter un ton qui contraste avec celui de BHL. Là où celui-ci tempête et pourfend des ennemis jurés, le directeur de *Libé* se pose en critique avisé et en ami d’Israël qui reconnaît sa légitimité et son droit à l’autodéfense. Il fustige même ceux qui s’y opposent. Par son ton modéré, il projette un ethos d’homme réfléchi et de bon conseiller qui tranche avec l’image passionnelle que construit de BHL son discours véhément.

Surtout, il oppose à l’accusation de délégitimation l’idée que la critique exigeante ne s’applique qu’aux démocraties et, de ce fait, ne délégitime pas Israël mais au contraire le légitime en le rangeant dans la catégorie hautement valorisée des pays démocratiques:

C’est l’honneur exigeant des démocraties que d’être souvent critiquées plus longuement et plus vertement que bien des dictatures. Combien d’articles dans la presse démocratique sur Guantánamo, combien sur les méthodes policières en vigueur dans les régimes islamiques? Il y a effectivement deux poids et deux mesures. Mais c’est finalement heureux: ce déséquilibre montre que l’opinion démocratique croit à ses propres principes et veut se les appliquer, d’abord, à elle-même. On attend plus d’une démocratie que d’une dictature: c’est le fond de l’affaire, qui vaut pour les blocus et pour les arraisonnements en mer. En rabattre sur ces critiques au nom du réalisme ou d’une équité d’apparence, c’est miner les fondements moraux et politiques des régimes de liberté. *Ainsi les critiques adressées à la politique de l’Etat hébreu par les démocrates ne visent pas à sa délégitimation. Au contraire, ce débat ouvert, serait-il virulent, est un des éléments constitutifs de la légitimité d’Israël* (je souligne).

Le renversement est frappant, et permet de manier la polémique dans un mouvement où le pays si cher à l'adversaire semble, paradoxalement, encensé: la critique sévère et les exigences élevées envers l'Etat hébreu contre lesquelles s'insurge BHL constituent en fait la reconnaissance de ce qui fait son titre de gloire – sa démocratie. La question de la légitimité y subit, on le voit, un déplacement. La légitimation octroyée ne va pas aux agissements d'Israël, ni à son existence même (qui n'en a pas besoin), elle s'attache à la nature de son régime politique et aux valeurs qui y sont afférentes. Or, noblesse oblige... en l'occurrence, oblige à accepter les attaques même violentes qui insupportent l'intellectuel, et à voir dans la critique acerbe un hommage.

Ce contre-argument reprend aussi, à sa manière, l'un des points de dissension qui divisent les pro-palestiniens et les pro-israéliens. Ces derniers, en effet, ne cessent de s'insurger contre "deux poids, deux mesures" qui fait qu'Israël est vilipendé et traîné dans la boue, là où d'autres pays qui font pire sont exemptés de condamnations et ne provoquent pas de réactions passionnelles. BHL rappelle qu'au conseil des droits de l'homme des Nations unies [...] chargé de juger Israël "règnent ces grands démocrates que sont les Cubains, les Pakistanais et autres Iraniens". Il y voit la preuve irréfutable des préjugés à l'égard d'Israël et de l'infraction à la règle de justice qu'on lui fait subir. Or, Joffrin réinterprète la question en s'appuyant implicitement sur la nature particulière de la règle de justice: elle demande d'appliquer les mêmes mesures à des instances similaires dans des conditions similaires. Or, il ne s'agit pas en l'occurrence d'instances similaires mais justement, comme le dit bien l'Opposant lui-même, d'un pays démocratique d'une part et de pays obscurantistes de l'autre. Si bien qu'on ne peut leur appliquer la même règle, en l'occurrence, la même critique, puisque celle-ci se fonde sur des exigences ancrées dans des valeurs démocratiques partagées.

Dans ce bref échange sur les pages de *Libé*, qui n'est qu'une partie de la polémique menée contre BHL par d'autres journalistes comme Christophe Ayad (sur *Libé* aussi), Gidon Lévy (le journaliste israélien), ou encore le socialiste Pascal Boniface, on peut voir comment fonctionne une polémique dans l'espace public – et dans le cas en question, dans l'espace public français contemporain. Même quand ils veillent à se donner des allures réfléchies, les discours se répondent en un choc de positions antagonistes. Ils dichotomisent – la présentation du blocus de Gaza est jugée impitoyable et illégale par l'un, humaine, légale et inévitable par l'autre, l'idée de la critique d'Israël comme délégitimation est diamétralement opposée à celle de la critique d'Israël comme légitimation; l'argument du deux poids deux mesures met aux prises le reproche d'injustice et la distinction entre le

bon grain et l'ivraie. Dans ce débat contradictoire, les passions s'enflamment et les axiologiques abondent, quand il ne s'agit pas d'attaques virulentes de l'adversaire toujours discrédité dans ses prises de position politiques et éthiques. On retrouve alors une polarisation qui oppose les défenseurs inconditionnels d'Israël et ses critiques sévères, souvent qualifiés de détracteurs. Entre ces deux groupes règne une tension très grande, les uns voyant dans le blâme déversé sur Israël le fait des pro-Palestiniens et des judéophobes, les autres voyant dans la défense inconditionnelle d'Israël un communautarisme aveugle mal venu dans la République.

Et pourtant, les deux parties se parlent et continuent à discuter, même si la mise en contexte du débat dévoile souvent un ressassement quelque peu lassant: ce sont les mêmes argumentaires et les mêmes oppositions qui s'expriment sous des jours divers, à partir de circonstances nouvelles. La polémique a-t-elle mené à un accord? Certainement pas. A-t-elle rempli d'autres fonctions sur la place publique? Sans doute. L'une d'entre elles est de persuader ceux qui pensent comme vous. C'est le rôle de l'épidictique: il s'agit de renforcer une identité de groupe et une adhésion à un univers de valeurs communs qui trouveront éventuellement à se concrétiser dans l'action. C'est une fonction sociale qui n'est pas négligeable. Mais ne débouche-t-elle pas sur un dialogue de sourds, comme le voudrait Marc Angenot (2002)? Je ne le pense pas. En effet, elle autorise une confrontation publique où chacun des deux camps peut exprimer son dissentiment sur la base de valeurs communes, qui en sortent renforcées même si elles sont diversement interprétées: la démocratie, le besoin d'une critique politique rationnelle, la règle de justice, la condamnation des attitudes haineuses. Elle permet aux deux camps de se poser en adversaires qui se reconnaissent le droit à la libre parole et à la tentative d'emporter l'adhésion du tiers, et non pas en ennemis qui se combattent dans la violence physique. Cette transformation des ennemis en adversaires est au centre de la pensée de la politologue Chantale Mouffe (2000) qui en souligne l'importance dans un espace démocratique pluraliste où le conflit est de règle. Les opinions, les croyances, les intérêts, divergents sinon contradictoires qui se font nécessairement jour dans l'espace public doivent y trouver place. C'est dans ce sens que dans mon ouvrage, *Apologie de la polémique* (2014), j'ai insisté sur l'importance du désaccord en démocratie, et sur la possibilité que donne la polémique publique d'une coexistence dans le dissensus⁵.

⁵ On consultera aussi Amossy 2011.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, R. **L'argumentation dans le discours**. Paris: Colin, 2012 [2000].
- _____. Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours? Problématiques et enjeux. **Argumentation et Analyse du Discours** [En ligne], n. 9, 2012. Disponible em: <http://aad.revues.org/1346>. Acesso em: 22 jul. 2015.
- _____. La coexistence dans le dissensus. La polémique dans les forums de discussion. **Semen**, n. 31, p. 25-42, 2011.
- ANGENOT, M. **La parole pamphlétaire**. Typologie des discours modernes. Payot: Paris, 1982.
- _____. Doxa and cognitive breaks. **Poetics Today**, n. 23, v. 3, p. 513-537, 2002.
- _____. **Le dialogue de sourd**. Traité de rhétorique antilogique. Paris: Mille et une Nuits, 2008.
- ARISTOTE. **Rhétorique**. Tradução de Médéric Dufour. Paris: Gallimard, [s.d.].
- DASCAL, M. Types of polemics and types of polemical moves. In: CMEJRKOVA, S. et al. (Éds). **Dialogue Analysis**. Tubingen: Max Niemeyer, 1998. p. 15-33.
- _____. Dichotomies and types of debates. In: EEMEREN van, Frans H.; GARSSEN, Bart (Éds). **Controversy and Confrontation**. Amsterdam; Philadelphia: Benjamins, 2008. p. 27-49.
- GARAND, D. Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique. HAYWARD, Annette; GARAND, Dominique (Éds). **États du polémique**. Montréal: Nota Bene, 1998. p. 211-268
- GELAS, N. Etude de quelques emplois du mot 'polémique'. In: _____; KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (Éds). **Le discours polémique**. Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 1980, 41-50.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. La polémique et ses définitions. In: GELAS, Nicole; _____ (Éds). **Le discours polémique**. Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 1980. p. 3-40.
- KING, A. A.; ANDERSON, F. D. Nixon, Agnew and the Silent majority: A case study in the rhetoric of polarization. **Western Speech**, v. 35, n. 4, p. 243-255, 1971.
- KOCK, C. Constructive controversy: rhetoric as dissensus-oriented discourse. **Cogency**, n.1, v.1, p. 89-111, 2009.
- KOREN, R. Stratégies et enjeux de la 'dépolitisation' du langage. In: DUBIED, A.; GREVISSE, B. (Éds). **Recherches en communication: La polémique journalistique**. Louvain: Université catholique de Louvain, 2003. p. 65-84.
- KRIEG-PLANQUE, A. **La notion de "formule" en analyse du discours**. Cadre théorique et méthodologique. Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.
- MOUFFE, C. **The Democratic Paradox**. London; New York: Verso, 2000.
- ORKIBI, E. Ethos collectif et Rhétorique de polarisation: le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie. **Argumentation et Analyse du Discours**, n. 1, 2008. Disponible em: <http://aad.revues.org/438>.
- PLANTIN, C. **Des polémistes aux polémiqueurs: La parole polémique**. In: DECLERCQ, G. et al. (Éds). Paris: Champion, 2003. p. 377-408.

PERELMAN, C. OLBRECHTS-TYTECA, L. **Traité de l'argumentation**. La nouvelle rhétorique. Bruxelles: Presses de l'Université de Bruxelles, 1970 [1958].

_____. The Rational and the Reasonable. In: _____. **The New Rhetoric and the Humanities**. Essays on Rhetoric and its Applications. Dordrecht: Reidel, 1979. p. 117-123.

PHILLIPS, K. R. The spaces of public dissension: reconsidering the public sphere. **Communication monographs**, n. 63, p. 231-248, 1996.